DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

Arrondissement de Brioude

MAIRIE DE SAINT-ILPIZE
43380

09 64 37 29 74
contact@mairiest-ilpize.fr
http://www.mairiest-ilpize.fr/

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
N°2022_13

VU le code général des collectivités territoriales et notamment,
Les articles L 2113-1 à L 2213-4
Vu le code de la route et notamment les articles R411-21-1 et R411-25
Vu les nouvelles dispositions ministérielles sur la signalisation routière huitième partie , approuvée par arrêté du 06 novembre 1992 modifié ;
Vu la demande de Mr BITAUD Dominique et Mme DUMAS Chantal résidants à Tapon 43380 SAINT ILPIZE pour le stockage de matériaux sur le domaine public devant leur habitation , en vue de travaux qui seront réalisés par l'entreprise FERREIRA 43100 BRIOUDE.

ARTICLE 1 :
L'autorisation de stockage de matériaux est donnée du 25/11/2022 au 31/01/2023
Le domaine public devra être remis à l'état comme à l'identique.

ARTICLE 2 :
Une signalisation adaptée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :
Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune de SAINT ILPIZE et affiché sur le lieu des travaux.

ARTICLE 4 :
Ampliation de l'arrêté sera transmis à l'entreprise et à Mr BITAUD Dominique et Mme DUMAS Chantal.

Fait à Saint Ilpize le 25/11/2022.

MAIRIE DE SAINT-ILPIZE (Haute-Loire)

Mme le Maire,
DEFAY MARTINE.